

## Rupture conventionnelle- remplissage du formulaire

Par pouiti, le 25/09/2009 à 16:13

Bonjour,

Je viens de signer une rupture conventionnelle, et j'ai un doute concernant l'endroit où la somme de mon indemnité a été signalée :

celle-ci a été mise dans les clauses tel que :

-indemnité conventionnelle de licenciement, avec le montant

et rien n'a été inscrit dans la case "indemnité spécifique de rupture conventionnelle", est-ce normal, ou vais-je avoir u problème pour la validation?

merci d'avance. cordialement,

Par Visiteur, le 26/09/2009 à 08:21

bonjour,

c'est cet imprimé ???

http://www.centre.travail.gouv.fr/gallery/file/3441.pdf?PHPSESSID=d39ad23717bc2872e75dc9b44443c

le montant de la rupture doit être indiqué dans la case

montant de l'indemnité spécifique...

j'espère qu'il ne l'ont pas écrit sous "autres clauses éventuelles"...

## Par pouiti, le 26/09/2009 à 09:28

BOnjour, si ceci a été indiqué dans 'clauses éventuelles juste au dessus de la case. Mais j'ai un avocat qui m'a dit que c'était bon... alors je comprends pas

Par Visiteur, le 26/09/2009 à 09:55

si l'avocat vous l'a dit !!!! que faire de plus ????